



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGER - Inspection de l'enseignement agricole

**Etude sur l'intérêt, la faisabilité et les conditions de réussite d'un réseau des
exploitations viticoles**

Avril 2023

R23 002

Equipe d'inspecteurs :

Magali BENOIT Inspectrice pédagogique

Alain GERMOT Inspecteur des exploitations et des ateliers technologiques

Céline LACAZE Inspectrice pédagogique

Etienne VIVIER, inspecteur en charge du fonctionnement général des établissements

SOMMAIRE

Table des matières

Table des matières.....	2
Résumé	4
Introduction.....	6
1. Un traitement de la commande qui s’appuie sur un travail de terrain	7
2. Des enjeux pour les exploitations viticoles et pour un réseau d'exploitations.....	8
2.1. Des enjeux pour les exploitations dans leur territoire.....	8
2.1.1. <i>Un professionnalisme des exploitations, socle de leur légitimité</i>	<i>8</i>
2.1.2. <i>La mission ADT, un levier pour agir avec et pour les territoires</i>	<i>8</i>
2.2. Des problématiques porteuses d’enjeux forts pour la viticulture.....	9
2.3. Un réseau en phase avec les attentes du plan Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l’agroécologie	9
2.4. Un réseau aux bénéfices pluriels.....	9
3. État des lieux.....	10
3.1. Des particularités identitaires de l’enseignement agricole et des structures, participants potentiels au réseau	10
3.1.1. <i>Des établissements qui maillent les territoires viticoles</i>	<i>10</i>
3.1.2. <i>Des exploitations au profil varié</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Des réseaux régionaux et nationaux pour soutenir des dynamiques</i>	<i>11</i>
3.1.4. <i>Des établissements viticoles impliqués dans des réseaux aux côtés de structures de recherche et développement (R&D).....</i>	<i>11</i>
3.1.5. <i>Le GIE « Club des Ecoles », acteur économique et pédagogique historique du réseau des exploitations viticoles</i>	<i>11</i>
3.2. Un cadre actions pour un nouveau réseau.....	12
3.2.1. <i>Des politiques et des programmes</i>	<i>12</i>
3.2.2. <i>Des moyens</i>	<i>12</i>
3.3. Un engagement fort des exploitations dans la transition agroécologique.....	13
3.3.1. <i>Quelques indicateurs.....</i>	<i>13</i>
3.3.2. <i>Des exploitations viticoles engagées dans le volet pédagogique du plan Ecophyto</i>	<i>13</i>
4. Constats et analyses	14
4.1. Un intérêt réel aux motivations plurielles	14
4.2. Des plus-values attendues en technique et en pédagogie avant tout.....	14

5. Des conditions de réussite pour un réseau fonctionnel.....	15
5.1. Un réseau qui s’inscrit dans le paysage existant	15
5.2. Un réseau ouvert	15
5.3. Un fonctionnement fluide mais robuste	16
5.4. Un réseau animé.....	16
6. Des questionnements émergents	16
6.1. La question du « grain ».....	16
6.2. Des questionnements au niveau du portage, du pilotage et de la gouvernance	16
6.3. Des questionnements au niveau de la coordination et de l’animation du réseau.....	16
6.4. Des questionnements au niveau de l’assise statutaire	17
6.5. Questionnements au niveau du système d’information du réseau	17
Conclusion.....	17

Résumé

Dans sa lettre de commande 2019-2020, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a sollicité l'inspection de l'enseignement agricole pour demander un « Appui à la mise en réseau des exploitations viticoles des établissements d'enseignement en lien notamment avec le Plan National Dépérissement du Vignoble, les enjeux de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'adaptation de la filière au changement climatique ».

Cette commande s'inscrit dans la visée de multi performance et la capacité des exploitations vitivinicoles à répondre aux multiples enjeux attachés à leur caractère de structure professionnelle dont la particularité est d'assurer concomitamment des fonctions de production-commercialisation, de formation, d'animation et de développement des territoires, de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaire dont le code rural définit les contours.

Le Doyen de l'inspection a désigné en 2020 un groupe d'inspecteurs qui a réalisé l'inventaire et la caractérisation des structures foncières et de formation des EPLEFPA et une enquête auprès des établissements et des DRAAF-SRFD des régions concernées, ainsi que des d'entretiens auprès de professionnels des filières régionales, de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgrimer) et des établissements de l'enseignement supérieur agronomique afin de recueillir leur analyse sur les opportunités, aux différents échelons géographiques, de partenariats entre un tel réseau, les structures professionnelles et l'enseignement supérieur.

Cette première étude avait pour objectif de nourrir les réflexions préalables sur :

- la pertinence de la mise en réseau des exploitations vitivinicoles d'EPLFPA notamment en matière d'échange de pratiques et d'expériences, de coordination et de développement de projet ;
- la définition du cadre d'action ainsi que ses modalités d'organisation et de pilotage ;
- la propension d'un réseau à nourrir le champ de l'expérimentation, du développement et de l'innovation, les relations entre l'enseignement technique, les partenaires de la filière, l'enseignement supérieur, voire des acteurs étrangers.

Cette phase de recueil d'informations a permis à un nouveau groupe de quatre inspecteurs d'engager un travail d'analyse, de recherche de références et de synthèse qui permettra de nourrir les réponses au questionnement de la commande renouvelée par la DGER, en 2022.

Des thématiques aux enjeux forts

Communs à tous les acteurs de la filière, les thématiques du dépérissement de la vigne, du changement climatique ou de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques sont des composantes de la viticulture auxquelles tous les territoires sont confrontés même si leurs expressions et les leviers disponibles ou à inventer sont différents suivant les bassins. Ainsi, pour répondre à tous les enjeux portés par ces thématiques (techniques, sociaux, sociétaux, économiques, culturels, patrimoniaux, pédagogiques, etc.), il apparaît nécessaire de déployer une approche intégrant une vision à différentes échelles temporelles et territoriales.

L'enseignement agricole au travers de sa mission Animation et Développement des Territoires (ADT) et des fonctions spécifiques des exploitations et ateliers technologiques est en capacité de répondre aux différents enjeux identifiés et de renforcer les synergies et les compétences des acteurs sur les thématiques clefs au regard des politiques publiques.

A ce titre, la mise en réseau des exploitations viticoles de l'enseignement agricole, en articulation avec les bassins viticoles et les autres réseaux existants peut constituer une voie à explorer pour contribuer à répondre aux défis actuels et à venir de la filière. L'existence au sein de l'appareil de formation de l'enseignement agricole de 44 établissements à caractère viticole, de 29 exploitations valorisant 527 ha de vigne constitue un dispositif significatif autorisant une structuration en réseau appelé à développer des travaux collectifs en recherche-développement avec la collaboration des organismes porteurs de programmes mais aussi à

conforter des compétences au bénéfice de la formation et de l'éducation. Cette structuration en réseau s'inscrirait dans un plan d'actions cohérent visant le portage des politiques publiques.

Un réseau aux bénéfices pluriels

Les enquêtes ainsi que les entretiens ont permis de dégager un large consensus sur l'opportunité d'un réseau. Si les priorités sont quelque peu diverses, tous s'accordent à souligner l'intérêt d'un rapprochement des acteurs pour plus d'efficacité en matière de développement, de transfert de l'innovation, de montée en compétence et de valorisation pédagogique.

La présence de domaines viticoles à dimension professionnelle apparaît de manière unanime comme un atout à valoriser en formation et en expérimentation.

La création d'un réseau national est aussi perçue comme un espace privilégié de croisement et d'articulation des politiques régionale et nationale.

Un cadre et des modalités de pilotage et d'organisation à définir

La question des conditions de la réussite du réseau a été particulièrement expertisée en croisant les retours des différents interlocuteurs. Sur ce sujet également les avis se révèlent convergents. Au sein d'une filière particulièrement active et structurée ce réseau aura tout d'abord à rechercher sa légitimité dans un positionnement pertinent prenant en compte l'existant. Son articulation avec les différents niveaux conditionnera son succès.

L'ouverture aux partenaires professionnels et institutionnels, vecteur de compétences techniques, organisationnelles et économiques apparaît également comme un gage d'efficacité, de réussite et de résilience du réseau. Un co-pilotage permettrait de transcrire en actions cette volonté exprimée d'ouverture. Ce réseau devra trouver dans son support juridique, sa structuration et son animation, un fonctionnement fluide et robuste en capacité d'assurer sa pérennité.

A ce stade de l'étude les conditions opérationnelles de la réussite d'un tel réseau restent à affiner. La seconde étape du rapport répondra aux questionnements émergents en terme de dimensionnement, de portage, de pilotage, de gouvernance et d'animation, de statut, de communication et de mémoire du réseau.

Introduction

Dans sa lettre de commande 2019-2020 (annexe 1), la direction générale de l'enseignement et de la recherche a sollicité l'inspection de l'enseignement agricole pour demander un « Appui à la mise en réseau des exploitations viticoles des établissements d'enseignement en lien notamment avec le Plan National Dépérissement du Vignoble, les enjeux de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'adaptation de la filière au changement climatique ». Pour des raisons externes au chantier (indisponibilité du pilote, réorganisation du mode de fonctionnement de l'inspection puis période sanitaire compliquée), l'arrêt des premiers travaux conduits par un groupe de six inspecteurs n'a pas permis la rédaction d'un rapport.

Depuis, les enjeux prévalant à la mise en réseau des exploitations viticoles ont été confortés par un besoin d'accompagnement de la filière vers la multi performance et le contexte a été marqué par la mise en place du Plan National Dépérissement du Vignoble (annexe 2).

La DGER, dans sa lettre de commande 2022-2023, sollicite alors l'inspection de l'enseignement agricole pour demander une « Etude sur l'intérêt, la faisabilité et les conditions de réussite d'un réseau des exploitations viticoles ».

Cette commande s'inscrit clairement dans la visée de multiperformance et la capacité des exploitations vitivinicoles à répondre aux différents enjeux attachés à leur caractère de structure professionnelle dont la particularité est d'assurer concomitamment des fonctions de production-commercialisation, de formation, d'animation et de développement des territoires, de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaire dont le code rural définit les contours.

Éléments de contexte réglementaire forts, la loi d'avenir de 2014 avec sa déclinaison dans le plan « Enseigner à produire autrement » et de la loi de 2018 « Pour la liberté pour choisir son avenir professionnel » orientent l'activité des établissements de l'enseignement agricole et par voie de conséquence celle de leurs centres constitutifs (pour les EPLEFPA) vers plus de transversalité. Ces deux lois invitent les établissements de formation à des réorientations de leurs systèmes de production pour intégrer des pratiques agroécologiques. La complémentarité et la mise en synergie des centres de formation et des centres techniques (exploitations agricoles et ateliers technologiques) constituent des leviers puissants pour y répondre. L'affirmation de ces deux politiques publiques majeures vient en résonance avec la recherche de multiperformance portée par la profession vitivinicole et relayée par la société dans un contexte où l'incertitude et le changement sont désormais des éléments structurels à prendre en compte pour raisonner des choix notamment socio-techniques, économiques et organisationnels.

Dépassant l'échelle de l'établissement, la recherche de synergie par une mise en réseau des exploitations viticoles réparties sur tout le territoire national peut constituer une voie à explorer pour contribuer à répondre aux défis actuels et à venir de la filière viticole.

L'étude conduite par l'équipe d'inspecteurs a pour but d'étudier dans un premier temps l'intérêt de la création d'un réseau des exploitations viticoles et son contour pour répondre aux enjeux qui traversent la filière. En accord avec les attentes du commanditaire, cette étude sera enrichie dans la perspective de préciser les conditions fines de mise en place d'un réseau fonctionnel, pérenne et résilient.

1. Un traitement de la commande qui s'appuie sur un travail de terrain

L'expertise a été conduite par une équipe pluridisciplinaire de quatre inspecteurs : un inspecteur des établissements et des missions, spécialité Développement, Formation tout au long de la vie, Territoires, un inspecteur des établissements et des missions, spécialité fonctionnement général et direction des établissements, et deux inspectrices à compétence pédagogique. En accord avec le commanditaire, l'expertise s'est appuyée sur le travail préalable réalisé en 2020 par l'équipe de six inspecteurs : quatre inspecteurs des établissements et des missions et deux inspecteurs à compétence pédagogique.

Demandant une contextualisation forte et une analyse fine afin de repérer les menaces et opportunités de l'environnement physique, fonctionnel, culturel, politique, administratif dans lequel viendrait s'inclure un réseau des exploitations viticoles, l'étude s'est déroulée en deux étapes :

▪ 1^{ère} étape : phase exploratoire auprès des établissements publics, des autorités académiques des régions concernées d'acteurs de la filière vitivinicole.

Cette étape, conduite au moyen de questionnaires (annexe 3 et 4) pour les établissements et les autorités académiques (liste en annexe 5) et d'entretiens pour les acteurs de la filière viticole (liste annexe 6, guide d'entretien annexe 7), avait pour objectif de nourrir les réflexions préalables sur :

- la pertinence de la mise en réseau des exploitations viticoles relevant de l'enseignement agricole, notamment en matière d'échange de pratiques et d'expériences, de coordination et de développement de projet ;
- la définition du cadre d'action d'un réseau ainsi que ses modalités d'organisation et de pilotage ;
- la propension d'un réseau à nourrir le champ de l'expérimentation, du développement et de l'innovation, les relations entre l'enseignement technique, les partenaires de la filière, l'enseignement supérieur, voire des acteurs étrangers.

L'enquête en ligne, soumise aux équipes de direction, s'est déroulée du 2 au 26 juin 2020 a visé tous les établissements publics potentiellement impliqués dans un futur réseau des établissements viticoles c'est-à-dire ceux disposant, *a minima*, d'un atelier viticole au sein de leur exploitation et les neuf régions supports des vingt-cinq établissements concernés et des vingt-neuf centres exploitations.

En parallèle, avec les mêmes objectifs que les questionnaires, des entretiens semi-directifs ont été conduits en visioconférence, auprès des professionnels des filières régionales (interprofessions, chambre d'agriculture, IFV ...), l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) et des établissements de l'enseignement supérieur agronomique. Ces entretiens ont également permis aux inspecteurs de recueillir la vision et les représentations de ces acteurs sur l'enseignement technique agricole et sur leurs intentions ou volonté de s'impliquer dans le fonctionnement d'un futur réseau des exploitations viticoles.

Cette phase de recueil d'informations sera valorisée par le groupe de quatre inspecteurs actuellement en charge de la commande. Elle sera complétée par un travail d'analyse, de recherche de références et de synthèse qui permettra de nourrir les réponses au questionnement de la commande.

▪ 2^{ème} étape : Analyse des résultats obtenus en 2020 et mise en lumière des questionnements qui sous-tendent la création d'un réseau des exploitations viticoles.

Après avoir vérifié la robustesse des résultats obtenus en 2020 en les mettant en perspective avec le contexte actuel, les données ont été analysées via le crible de l'intérêt et de la faisabilité d'un réseau des exploitations viticoles avec comme finalité la mise en exergue des conditions de réussite de la création et de la pérennité du réseau.

2. Des enjeux pour les exploitations viticoles et pour un réseau d'exploitations

2.1. Des enjeux pour les exploitations dans leur territoire

2.1.1. *Un professionnalisme des exploitations, socle de leur légitimité*

L'article L811-8 du code rural et de la pêche maritime énonce la structuration juridique des EPLEFPA avec l'organisation administrative de ses centres constitutifs dévolus à l'enseignement par les trois voies de formation et les unités de production à vocation pédagogique que sont les exploitations agricoles et les ateliers technologiques. Les exploitations des établissements d'enseignement agricole participent, au même titre que les centres de formation, à la mise en œuvre de l'ensemble des missions que la loi confie aux EPLEFPA ; le code rural précise le rôle primordial des exploitations et ateliers technologiques en matière de formation, d'animation et de développement des territoires, développement, expérimentation et innovation agricole qui reposent sur la mise en œuvre de la fonction de production-commercialisation.

Ce rôle dans la formation et dans l'animation et le développement des territoires, le développement, l'expérimentation et l'innovation agricoles (mission ADT) nécessite que les exploitations soient des unités de production, de transformation et/ou de services dont les modes de fonctionnement sont comparables, du point de vue technique, économique et commercial, à ceux des unités de même type du secteur privé. Leur reconnaissance par les professionnels et les acteurs économiques du secteur assure leur légitimité.

2.1.2. *La mission ADT, un levier pour agir avec et pour les territoires*

Le rôle pivot de la mission ADT, dont le contour est développé dans le code rural et repris dans la note de service MAA/DGER/SDEDC/2018-572 du 26 juillet 2018, a été réaffirmé par Benoît Bonaimé, Directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER), dans son introduction au budget général programme 143 projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2023. Il précise que « l'une des missions des établissements de l'enseignement agricole est de participer à l'animation et au développement des territoires dans leurs composantes agricole, sociale, économique, culturelle, sportive et environnementale. Il s'agit pour les établissements d'agir avec et pour leur territoire en lien avec les acteurs du monde agricole et rural, les collectivités territoriales, les organismes de recherche et les associations. »

Sur un champ de compétences partagé avec les professionnels, les exploitations agricoles se doivent d'être présentes sur les thèmes qui constituent les orientations des politiques publiques par :

- la mise en œuvre d'actions de démonstration et d'expérimentation, en particulier en matière d'agroécologie dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ;
- la contribution aux liaisons entre la recherche, le développement et la formation (projets CASDAR, participation à des RMT ...) ;
- la collaboration avec des groupes d'agriculteurs et d'autres acteurs du territoire notamment dans le cadre de GIEE.

Au titre de la création de références en agroécologie et de mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, les exploitations jouent pleinement un rôle de moteur au sein des territoires. Les établissements viticoles ont toujours été parties prenantes de ces actions notamment via des dispositifs en lien avec le Plan Ecophyto.

Tous ces dispositifs bénéficient de l'appui de différents acteurs dont les trois établissements du dispositif national d'appui, un collectif d'animateurs nationaux organisé en un réseau thématique pour accompagner les transitions (Reso'them), les chargés de mission ADT/DEI en DRAAF, réseau de correspondants rattachés au DRAAF. S'ajoutent à ce maillage d'acteurs, tous les partenaires impliqués dans les projets de développement, de recherche et d'innovation que sont l'INRAE, l'OFB, les instituts techniques, les chambres régionales et départementales d'agriculture, les agences (eau, ademe).

Parce qu'elle permet de répondre aux enjeux à différentes échelles tout en impliquant largement des acteurs du territoire, la mission ADT peut être considérée comme charnière dans une structuration en réseau.

Au travers de toutes les activités conduites, des résultats obtenus et en concordance avec les missions des établissements de l'enseignement agricole, les exploitations agricoles développent un processus d'accompagnement de la transition en lien avec les apports de l'innovation, de la recherche et du développement (IRD) et les politiques publiques.

2.2. Des problématiques porteuses d'enjeux forts pour la viticulture

Communs à tous les acteurs de la filière, les thématiques du dépérissement de la vigne, du changement climatique ou de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques sont des composantes de la viticulture auxquelles tous les territoires sont confrontés même si leurs expressions et les leviers disponibles ou à inventer sont différents suivant les bassins. La caractéristique de ces thématiques est d'être multi facette. Ainsi, pour répondre à tous les enjeux portés par celles-ci (enjeux techniques, sociaux, sociétaux, économiques, culturels, patrimoniaux, d'apprentissage, pédagogiques, etc.), il est nécessaire de déployer une approche systémique c'est-à-dire intégrant une vision à différentes échelles temporelles et territoriales. A ce titre, la mise en réseau des exploitations viticoles de l'enseignement agricole, en articulation avec les bassins viticoles permettrait de trouver des réponses sur mesure en respectant les particularités de chacun des secteurs géographiques, commerciaux et patrimoniaux

2.3. Un réseau en phase avec les attentes du plan Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie

La loi d'avenir de 2014 avec sa déclinaison dans le plan « Enseigner à produire autrement » et de la loi de 2018 « Pour la liberté pour choisir son avenir professionnel » constituent des cadres d'actions propices aux projets visant la réduction de la dépendance des systèmes viticoles aux intrants de synthèse, la préservation des ressources naturelles communes, du maintien de la biodiversité, la conception et le pilotage de systèmes multiperformants et résilients. Des résultats sont déjà obtenus¹ et un travail de reconception des systèmes de culture a eu lieu au sein des exploitations des établissements ce qui a donné lieu à la création de références technico-économiques et d'apprentissages méthodologiques partagés au sein des établissements mais aussi des territoires.

L'enseignement agricole anticipe les nouveaux besoins liés aux transitions et à l'agroécologie à travers un plan national de transformation lancé en 2020 « *Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie* ». En outre, une mise en réseau des exploitations est largement susceptible de créer des synergies en termes de dynamique et de montée en compétences de chacun des membres dudit réseau et des acteurs au sein des établissements. Ces objectifs et les actions concrètes pour y parvenir peuvent tout à fait s'intégrer dans le Plan local enseigner à produire autrement (PLEPA), écrit par chaque établissement en articulant actions individuelles et actions au sein d'un réseau constitué.

2.4. Un réseau aux bénéfices pluriels

La question de la plus-value apportée par un nouveau réseau est centrale car elle conditionne la pérennité de ce dernier. Cette plus-value doit être questionnée suivant tous ses axes : au sein de chaque exploitation et « inter exploitations », intra et inter établissements, entre les exploitations et les autres sites des établissements et les autres acteurs de la filière.

Au-delà des enjeux identifiés, un réseau permettrait de renforcer les synergies et les compétences des acteurs sur des thématiques clés au regard des politiques publiques.

Le réseau pourrait soutenir également la mise en œuvre des suites des États généraux de l'alimentation, en particulier pour favoriser le décroissement entre les approches de l'amont et de l'aval des filières.

A partir d'une thématique comportant des enjeux transversaux d'innovation à moyen et à long termes, la mise en réseau pourrait permettre à ses membres de :

- développer des travaux collectifs sur des thèmes de recherche-développement, en collaboration avec des organismes porteurs de programmes du national au local (par exemple, les PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole et Rural) des chambres d'agriculture, conduits en région et localement.
- développer des partenariats approfondis entre acteurs de la recherche, de la formation et du développement,

¹ MASA- Dossier de presse Rentrée scolaire 2022, p. 11

- acquérir collectivement des compétences sur de nouveaux objets de recherche - développement à l'image des acquis en cours concernant le dépérissement du vignoble via le PNDR ou la réduction de la dépendance des systèmes aux produits phytopharmaceutiques via le plan Ecophyto II et plus particulièrement pour l'enseignement agricole, en lien avec l'animation et le développement des territoires, l'appel à projet Ecophyto' TER.

Ces différents enjeux amènent à établir un état des lieux afin de mettre en lumière les points d'appui possibles et les points de vigilance voire de fragilité qu'un réseau des exploitations viticoles devra prendre en compte.

3. État des lieux

3.1. Des particularités identitaires de l'enseignement agricole et des structures, participants potentiels au réseau

3.1.1. *Des établissements qui maillent les territoires viticoles*

A la rentrée 2022, l'Enseignement Agricole compte 804 établissements (publics et privés). Certains comptent une exploitation agricole ce qui représente l'effectif de 199 exploitations agricoles pour une surface cultivée totale de 18 951 ha dont 27 % en agriculture biologique².

Parmi eux, 44 établissements présentent dans leurs cartes de formations, des filières dans le domaine de la vitiviniculture : production, valorisation et/ou commercialisation des vins, essentiellement pour le Baccalauréat Professionnel Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole (Bac Pro CGEVV) et BTSA Viticulture-Œnologie, sans oublier le CAPa Métiers de l'agriculture qui permet aux équipes de teinter la formation en CCF ou en UC, en viticulture avec le MP37 et le MIP. Ces formations sont réparties sur 9 régions et 10 bassins viticoles. Toutefois, il est possible de monter jusqu'à 48 établissements, si l'on intègre les certifications de spécialité (CS), les certifications de qualification professionnelle (CQP).

Il est à noter que les remontées de données d'octobre 2022 uniquement pour la voie scolaire recensent 26 sections de première années et 27 sections de Terminale en Bac pro CGEVV auxquelles il faut ajouter celles du Baccalauréat Professionnel Technicien conseil vente en alimentation produits alimentaires et boissons.

Sur l'ensemble des centres de formation, 58 % sont publics, 38 % sont des MFR et 6 % de l'enseignement privé temps plein. Quant aux voies de formation, la formation initiale scolaire reste dominante à 47 %, puis la formation continue avec 28 %, suivie de l'apprentissage qui atteint 25 % de l'ensemble de l'offre de formations. Ces données sont à nuancer en fonction de la place de ces filières dans l'activité globale des établissements et des effectifs par classe. En effet, beaucoup d'entre eux ne proposent qu'une formation, diplômante ou certifiante, parmi d'autres. Pour les MFR, par exemple, si l'on prend en considération l'offre à plus de deux formations et dans les trois voies, elles descendent à 5 sur les 16 recensées.

Les remontées des effectifs d'octobre 2021 font état de 1 237 élèves et étudiants, celles de 2022 de 1 101 apprenants par la voie scolaire, soit une baisse de 11 %. Si la tendance est à l'augmentation en apprentissage, il est difficile d'obtenir des données complètes. A ce jour, 1 215 apprentis ont été recensés sur le territoire national, mais ce n'est pas exhaustif.

3.1.2. *Des exploitations au profil varié*

Si les MFR ne disposent pas d'exploitations viticoles et sont très peu engagées dans la mission expérimentation, l'enseignement agricole privé temps plein présente 3 établissements avec chacune une exploitation viticole ou un atelier viticole ; toutes impliquées à des réseaux locaux ou des politiques environnementales.

En ce qui concerne les établissements publics, ils ont tous un centre constitutif exploitation ou d'un atelier technologique. Il en existe 29 réparties dans 25 EPLEFPA. La superficie cumulée de la SAU des établissements en viticulture représente 527 hectares, mais avec une répartition régionale inégale : la

² Dossier de presse rentrée scolaire 2022 de l'enseignement agricole, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire

Nouvelle-Aquitaine présente 8 exploitations et 231,26 ha, alors que les Hauts-de-France se distingue avec 1 exploitation de 3,2 ha. Il est à noter que le nombre d'exploitations et la superficie ne sont pas corrélés, puisqu'en PACA on compte 3 exploitations pour 35,8 ha alors qu'en Centre-Val-de-Loire, deux exploitations se répartissent 46,6 ha.

La production cumulée atteint environ 17 000 hl à partir de 43 cépages et 68 AOC/AOP, pour un chiffre d'affaires de 10 444 835 €.

3.1.3. *Des réseaux régionaux et nationaux pour soutenir des dynamiques*

La DGER dispose d'un système d'appui aux établissements à l'échelon national et régional (DNA, DRAAF, chargés de mission EPA, correspondants RMT...). Ces réseaux thématiques nationaux et régionaux seraient en capacité d'impulser et accompagner des porteurs de projets impliqués dans une mise en réseau des exploitations sur le volet technique.

3.1.4. *Des établissements viticoles impliqués dans des réseaux aux côtés de structures de recherche et développement (R&D)*

La recherche - développement de la filière viti-vinicole s'organise au sein de trois grandes catégories d'acteurs que sont la recherche fondamentale, l'expérimentation et le développement, la vulgarisation.

Le pilotage de la R&D est réalisé par les acteurs de la filière qui assurent une part importante des financements, des ressources humaines et matérielles. La recherche fondamentale s'organise au sein de différentes unités mixtes de recherche (UMR) avec le plus souvent l'INRAe ou un établissement d'enseignement supérieur pilote (universités, instituts universitaires, écoles supérieures). C'est le cas par exemple du projet « LACAVVE » conduit par l'INRA entre 2013 et 2016 qui a permis de proposer à la filière quatre stratégies possibles pour s'adapter au changement climatique.

Les actions de recherche fondamentale nourrissent un réseau d'opérateurs expérimentaux qui gravitent autour de l'institut de recherche et d'expérimentation de la filière qu'est l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin). L'IFV demeure, parmi les instituts techniques, à ce jour le seul membre à la fois de l'ACTA et de l'ACTIA. Parmi ces opérateurs on retrouve principalement les chambres d'agriculture des départements viticoles et les interprofessions qui pour la plupart d'entre elles disposent d'un service technique.

Les moyens sont dans certaines régions mutualisés pour constituer des réseaux avec ou sans statut juridique. Ils sont dans ce cas pilotés par un porteur (chambre d'agriculture, fédération ou association viticole, interprofession...). On peut citer à titre d'exemple le Vinopole Bordeaux-Aquitaine qui intègre l'EPLEFPA de Bordeaux-Gironde, l'IFV et la chambre d'agriculture 33 ; le Vinopole Centre-val-de-Loire qui rassemble 12 partenaires dont trois EPLEFPA du bassin viticole (Tours, Amboise et Nevers – Cosne), l'Institut rhodanien (association pilotée par Inter-Rhône) qui fédère 17 partenaires dont les EPLEFPA d'Orange et de Nîmes-Rodilhan.

Les résultats des actions expérimentales sont repris et vulgarisés par l'IFV et ses centres régionaux, les chambres d'agriculture, les dispositifs réseaux lorsqu'ils existent, les interprofessions.

Les exploitations des établissements, sont, pour 77 % d'entre elles, engagées dans différents dispositifs conventionnés avec des organismes R&D tels que l'INRAe, l'OFB, les instituts techniques, les chambres régionales et départementales d'agriculture. Depuis 2009, elles s'investissent également dans les actions du plan Ecophyto, que ce soit le dispositif Dephy FERME, Dephy EXPE ou encore l'action 16...

3.1.5. *Le GIE « Club des Ecoles », acteur économique et pédagogique historique du réseau des exploitations viticoles*

Le GIE « Club des Ecoles » rassemble 25 exploitations viticoles dont celle de Bordeaux Sciences Agro. Créé il y a plus de 30 ans, son objet a pour but de faciliter l'activité économique et commerciale des exploitations viticoles. La pédagogie est également une finalité du GIE via l'organisation d'événements commerciaux (foires aux vins et ventes sans foire). C'est une organisation qui mobilise et entretient les liens entre les acteurs de la filière vitivinicole. Le GIE est un acteur de l'écosystème viticole de l'enseignement agricole à prendre en compte pour construire le réseau.

3.2. Un cadre actions pour un nouveau réseau

Différents éléments de contexte traversant la filière viticole et l'enseignement agricole peuvent entrer en synergie avec les politiques portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

3.2.1. Des politiques et des programmes

- **Le Plan national dépérissement du vignoble, un dispositif auquel participe la DGER**

Sur la période 2017-2021, des travaux visant l'acquisition de connaissances et d'outils sur le dépérissement ont été conduits par un collectif issu de la recherche et du développement, piloté par le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique). Le bilan réalisé en 2021 a conduit le CNIV à poursuivre les travaux sur la période 2022-2025 avec comme perspective la démultiplication sur les territoires, des acquis de la phase 2017/2021 et la diffusion des connaissances actionnables pour former des conseillers, sensibiliser les viticulteurs et les salariés. Les acteurs de terrain de ces actions (« les 15 du plan ») sont répartis sur le territoire national. S'intégrant dans le dispositif PNDV, une référente a été nommée pour l'enseignement agricole : le CNIV finance 80 % du temps de travail, les 20 % restants sont à la charge de la structure porteuse.

- **EPA2, un espace de mise en résonance de l'accompagnement des transitions avec les missions de l'enseignement agricole**

Les centres exploitation sont au cœur du plan d'action EPA2³ à la fois support d'apprentissage, de démonstration/d'expérimentation et comme acteurs de la diffusion des pratiques innovantes. L'enjeu pour les EPLEFPA et leurs centres porte sur la cohérence des actions. Le projet d'établissement doit être le garant de cette cohérence et se décliner dans chaque centre afin de garantir crédibilité et efficacité. La place occupée au sein des réseaux de territoires des centres exploitation est un vecteur efficace de diffusion des politiques portées par MASA.

- **D'autres programmes et dispositifs**

Le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire déploie différents dispositifs pour accompagner les établissements et leurs exploitations pour assurer des missions en phase avec les enjeux de société, comme le dispositif EcophytoTER (suite à l'action 16 et à Educ'Ecophyto), les projets CASDAR TAE « enseignement agricole au service des transitions agroécologiques », des partenariats scientifiques et techniques dans le cadre des Réseaux Mixtes technologiques (RMT).

3.2.2. Des moyens

Pour participer pleinement à la mission d'animation et de développement des territoires, des moyens humains sont également prévus comme le dispositif « chef de projet » qui accorde des postes d'ingénieurs pour mener des projets de recherche/formation/développement pour trois ans et le dispositif « tiers temps » qui accorde des décharges horaires à des agents afin de participer à l'animation et au développement du territoire selon ses composantes sociales, économiques, culturelles et environnementales.

Pour la rentrée 2022-2023, la DGER a créé le dispositif « Émergence » afin d'accompagner des établissements pour répondre à un ou plusieurs appels à projets nationaux contribuant significativement à la mission d'animation et de développement des territoires. Pour cela, une partie du temps d'enseignants sera libéré pendant une année scolaire pour accompagner un ensemble de 42 projets innovants dans les champs du développement agricole et rural, des politiques éducatives ou de la coopération internationale⁴.

³ Le nouveau plan d'action « enseigner à produire autrement », pour les transitions et l'agroécologie », dit EPA2, a pour objectif de mettre en résonance l'accompagnement des transitions et du projet agroécologique de la France, avec les missions de l'enseignement agricole.

⁴ Projet annuel de performance présenté par B. Bonaimé, DGER

Enfin dans le cadre du Plan EPA 2, un réseau d'environ 130 référents régionaux « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » est constitué pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets

Au total, toutes Orientations Technico-Économiques des Exploitations (OTEX) confondues, 4,9 millions d'euros sont mobilisés pour les CASDAR, 14 chefs de projets et 64 tiers temps ont été déployés en 2021².

3.3. Un engagement fort des exploitations dans la transition agroécologique

3.3.1. Quelques indicateurs

Les exploitations vitivinicoles sont très impliquées dans la transition agroécologique avec de nombreuses actions propices à la réduction de la dépendance des systèmes viticoles aux intrants de synthèse, la préservation des ressources naturelles communes, le maintien de la biodiversité, la conception et le pilotage de systèmes multiperformants et résilients.

45 % des exploitations viticoles a obtenu la certification HVE3 en 2020 et la SAU sous le cahier des charges en agriculture biologique est passée de 23 %, soit 122 hectares en 2018 (contre 8,6 % pour le vignoble national) à 30 % en 2020 (14 % pour le vignoble national³). Selon les régions, la part de la production Bio est variable. En Occitanie et en Centre-Val-de-Loire par exemple, elle représente respectivement 13 % et 6 % des SAU régionales des exploitations viticoles des EPLEFPA, contre 41 % en Bourgogne-Franche-Comté. Quant à celle de PACA, elle s'élève à 78 %.

L'indicateur de pression IFT des parcelles viticoles a baissé fortement. En viticulture, 81 % des exploitations se sont affranchies de l'usage du glyphosate ce qui est proche de la moyenne nationale⁴.

3.3.2. Des exploitations viticoles engagées dans le volet pédagogique du plan Ecophyto

Actions concernées	Action 16	Educ'Ecophyto	Ecophyto'TER
Périodes couvertes	2009-2016	2017-2020	2019-2023
Montant de l'action (en €)	4 000 000	720 000	133 3333
Nombre total d'établissements engagés	42 en 2012	10	31 regroupés en cinq collectifs
Nombre d'établissements dans lesquels la viticulture est présente	10	0	7 rassemblés au sein du collectif viticole

² <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/131849> et <https://agriculture.gouv.fr/portrait-de-lenseignement-agricole-edition-2022>

³ <https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-viticulture-francaise>

⁴ https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Actions_thematiques/APA/Ecophyto/Synthe__se_inventaire_Ecophyto_2022_janv_2023.pdf

4. Constats et analyses

Les travaux d'enquêtes conduits du 2 au 26 juin 2020 ont connu des taux de retour très significatifs : 22 sur 25 (soit 88 %) pour les EPLEFPA, 6 sur 9 (soit 67 %) pour les DRAAF-SRFD.

Les très bons taux de réponse des établissements et des DRAAF-SRFD et l'accueil favorable qui a été réservé par les professionnels est à mettre en relation avec l'intérêt porté au sujet d'une mise en réseau des exploitations viticoles. Les absences de réponses sont liées à des éléments périphériques à la thématique.

Le traitement des retours a permis de dégager sans ambiguïté des tendances fortes en termes d'intérêts, d'attendus et de conditions de réussite d'un réseau des exploitations viticoles. Il a également soulevé des questionnements et ouvert des hypothèses de travail.

4.1. Un intérêt réel aux motivations plurielles

Si la quasi-unanimité des enquêtés témoigne d'un réel intérêt pour la création d'un réseau des exploitations viticoles des EPLEFPA, les priorités sont plus composites : le développement et l'innovation et les échanges de pratiques et d'expériences sont les premières priorités pour huit établissements, les trois autres domaines sont aussi cités comme première priorité économique (3 réponses), de développement de partenariat (2), pédagogique (1).

Si l'on tient compte de l'ensemble des réponses pour intégrer les priorités de niveau 2 à niveau 5 en les pondérant :

- ✓ le développement, l'innovation et l'échange de pratiques et d'expériences restent largement dominants. Actuellement, le financement est relativement complexe et 91 % des exploitations interrogées seraient intéressées par un réseau structuré facilitant l'accès aux moyens financiers ;
- ✓ les dimensions pédagogiques et de développement de partenariats sont équivalentes avec des priorisations différentes selon les établissements ;
- ✓ la dimension économique, qui est la première priorité pour 3 EPLEFPA, est aussi la moins ressentie pour 15 enquêtés.

Pour les SRFD, la priorité du réseau est clairement le développement et l'innovation. Ils y voient en second lieu une utilité en termes pédagogique et d'échanges de pratiques et d'expériences. Les dimensions économiques et de développement de partenariat sont les moins importantes à leurs yeux.

Pour les professionnels et les établissements du supérieur, l'intérêt se situe majoritairement sur le transfert de l'innovation, par un resserrement des liens entre les différents partenaires professionnels, recherche, enseignement supérieur, enseignement technique.

4.2. Des plus-values attendues en technique et en pédagogie avant tout

En premier lieu, ce sont les thématiques techniques qui sont exprimées le plus fréquemment par l'ensemble des interlocuteurs. Celles-ci sont abordées par des entrées multiples et convergent vers des démarches agroécologiques et d'innovation.

Ces thématiques questionnent :

- des enjeux sociétaux qui dépassent l'aspect production : eau, changement climatique, RSE, agroécologie, acceptation sociétale,
- des pratiques (efficacité ou substitution) : alternative mécanique au désherbage chimique, réduction du cuivre, suppression des désherbants et réduction des doses, taille de la vigne, adaptation du matériel de travail, cépages résistants, minéralisation des matières organiques, développement et aide à l'appropriation de nouveaux outils numériques (outils d'aide à la décision, simulateurs),
- l'échelle système (reconception) : système de culture et changement climatique, types de vins et changement climatique, gestion des sols en s'affranchissant de l'usage du glyphosate, viticulture biologique, dépérissement de la vigne,
- la production et/ou l'acquisition de données : expérimentation, données technico-économiques.

Les professionnels comme l'enseignement supérieur abordent davantage ce réseau comme un outil complémentaire des dispositifs existants dans lesquels ils sont fréquemment impliqués aux côtés des instituts de recherche (RMT, CASDAR, ...).

En second lieu la formation des apprenants et des personnels est un sujet unanimement plébiscité en qualité d'attentes vis-à-vis d'un réseau des exploitations viticoles. Cet objectif est à mettre en lien avec la rénovation et la réforme des diplômes qui questionne les équipes pédagogiques à la recherche d'une meilleure valorisation pédagogique des exploitations dans le cadre de la loi « Pour la liberté pour choisir son avenir professionnel ». Les échanges de pratiques intra et inter établissements sont également des sources de plus-values souvent citées dans les réponses.

Pour les professionnels, le lien avec la recherche et le développement apparaît comme un levier de la montée en compétences des formateurs et des enseignants. Le réseau est attendu en qualité d'accélérateur de transfert de l'innovation du fait d'un maillage plus dense des relations entre enseignement du secondaire, du supérieur et partenaires du développement et de la recherche.

Des attentes fortes sont également exprimées en matière d'attractivité des métiers et de qualification professionnelle de la main d'œuvre permanente et occasionnelle des exploitations.

De manière transversale, les enquêtés soulignent tous l'intérêt du réseau comme un espace d'appartenance propice aux échanges et à la pérennité des ceux-ci. Il est en particulier espéré un élargissement à des partenariats à l'échelle nationale favorable à des réponses collectives aux appels à projet à dimension nationale voire internationale.

Plus occasionnellement des attentes dans le domaine de la communication externe ont été exprimées avec un objectif de valorisation des métiers, de recrutement, de renforcement de l'identité viticole, de valorisation du patrimoine et d'une meilleure acceptabilité des pratiques par la société.

Les sujets technico-économiques et de stratégie commerciale ne semblent pas constituer des thématiques sur lesquels le réseau des exploitations viticoles est attendu ; Ceci peut s'expliquer pour partie par l'activité du GIE « Club des Ecoles », mais aussi par le fait que ce secteur relève de démarches plus souvent individuelles.

5. Des conditions de réussite pour un réseau fonctionnel

5.1. Un réseau qui s'inscrit dans le paysage existant

Le positionnement de ce réseau devra trouver sa pertinence dans un secteur déjà investi par des acteurs inscrits dans des écosystèmes de relations partenariales denses. Cette réalité est particulièrement avérée dans les grandes régions viticoles à l'exemple du Bordelais avec AgroSmart Campus regroupant à l'initiative de la collectivité régionale, les principaux acteurs de cette filière régionale.

Le futur réseau devra ainsi rechercher sa légitimité en prenant en compte l'existant au sein des régions comme sur le plan national. De son articulation avec les différents niveaux découlera sa réussite.

La clarification de ses missions au regard de ses moyens sera indispensable pour éviter la dispersion dans un domaine aussi vaste.

De même, la formalisation des démarches, des actions et des résultats est une nécessité pour assurer la pérennité de son fonctionnement qui pourrait être mis à mal par la mobilité des acteurs.

5.2. Un réseau ouvert

20 établissements sur 22 et l'ensemble des SRFD considèrent comme indispensable d'accueillir des partenaires de la filière extérieurs à l'enseignement agricole au sein du réseau en développant les arguments suivants :

- ✓ faire la promotion du réseau auprès des professionnels ;
- ✓ enrichir les projets et garantir leur pertinence dans le contexte de la filière et par rapport à ses besoins ;
- ✓ donner de la crédibilité au réseau y compris sur le plan pédagogique ;
- ✓ apporter des compétences et de la matière grise.

En outre, est important que le réseau ait un positionnement clair et des finalités partagées au sein du collectif.

5.3. Un fonctionnement fluide mais robuste

Une unanimité marquée pour un nécessaire co-pilotage est confortée par les accords de principe exprimés lors des entretiens avec les professionnels. Une large majorité se dégage pour un co-pilotage institutionnel et professionnel afin de consolider, à chaque échelon, les partenariats et d'assurer une cohérence d'actions. Une formule administrative sera à trouver pour assurer l'agilité nécessaire à cette structure.

L'expérience et les succès de réseaux existants sera à prendre en compte pour construire des modalités de fonctionnement qui produisent une dynamique positive. Tous les enquêtés expriment une volonté de construire un réseau souple et adaptable. L'idée de s'appuyer sur le GIE a été plusieurs fois exprimée, celle de construire un réseau des établissements et non des exploitations l'a été également. Ces questions donneront lieu à l'issue de ce rapport à des recommandations de l'inspection de l'enseignement agricole.

5.4. Un réseau animé

Il est également admis que le bon fonctionnement d'un réseau à dimension nationale ne peut se concevoir sans une animation spécifique. L'engagement volontaire des personnels en place (DEA, techniciens, cadres, enseignants...) ne peut soutenir durablement un tel réseau. Une allocation de moyens spécifiques est attendue soit par abondement soit par mobilisation de l'existant au bénéfice de ce réseau.

6. Des questionnements émergents

Les travaux d'enquête et d'analyse ont démontré qu'un réseau des exploitations viticoles serait en mesure de contribuer positivement aux objectifs convergents des différentes politiques publiques et en particulier celles en faveur de la lutte contre le dépérissement de la vigne. Ainsi, afin d'affiner les conditions de réussite d'un tel réseau, différents questionnements sont à explorer.

6.1. La question du « grain »

- Le grain des exploitations est-il le plus adapté ou bien faut-il élargir au niveau établissement ?
- Faut-il cibler les exploitations spécialisées ou bien ouvrir à toutes exploitations qui disposent d'un atelier viticole au moins ?
- Quid des exploitations des établissements de l'enseignement supérieur ?
- Quelle place pour les partenaires de la filière dans un réseau ?
- ...

6.2. Des questionnements au niveau du portage, du pilotage et de la gouvernance

- Comment structurer une gouvernance partagée efficace en capacité d'assurer une pérennité des actions au-delà des personnes ?
- Comment impliquer à chaque niveau de décision, les différents partenaires ?
- Quelles sont les instances à créer et pour quelles finalités? (comité stratégique, comité scientifique, comité technique...).
- Quelle doit être la représentation de chacune des structures au sein de ces instances ?
- Quelle(s) place(s) doit occuper la DGER pour assurer la cohérence et la pérennité des actions et du réseau ?
- ...

6.3. Des questionnements au niveau de la coordination et de l'animation du réseau

L'animation est une fonction indispensable à la pérennité du réseau. Différentes questions se posent parmi celles-ci :

- Quel devrait être le dimensionnement de la fonction d'animation et son implication dans le réseau ?
- Cette animation doit-elle être permanente ou tournante ?

- Quelle structuration pour l'animation ?
- Cette animation doit-elle comporter un niveau national et des relais régionaux ? avec quelles articulations entre ces deux niveaux ?
- Qui porte l'animation ? (un/des établissement(s), professionnels, les deux ensembles ?)
- Comment financer cette animation ? moyens complémentaires ? redéploiement de moyens existants ?
- Quel positionnement de l'animateur en terme de lien avec la structure ? (recruté par le réseau ou mis à disposition par une structure membre du réseau ?)
- Une co-animation établissements/professionnels est-elle souhaitable ?
- Quel profil du/des animateur(s) ?
- Quel contenu dans la lettre de mission pour l'/les animateur(s) et à quelles échéances est-elle revisitée ?
- ...

6.4. Des questionnements au niveau de l'assise statutaire

- Quel statut ?
- Quel choix de structuration à la fois robuste et fluide ?
- Quel conventionnement ?
- ...

6.5. Questionnements au niveau du système d'information du réseau

- Comment assurer la mémoire et la capitalisation des acquis (savoirs, démarches, questionnements, scénarios...) ?
- Quel type d'informations faut-il capitaliser ?
- Quelle structuration le système doit-il avoir pour que l'information soit utile, utilisable et utilisée ?
- ...

Conclusion

Le développement de collaborations entre l'enseignement agricole et les partenaires professionnels participe aux missions des exploitations des établissements au travers de multiples fonctions : production-commercialisation, formation, animation et développement des territoires, développement, expérimentation et innovation agricoles et agroalimentaire. Des collaborations anciennes existent et sont souvent structurées de manière bilatérale et sur un temps court, intégrant quelques établissements ou exploitations qui travaillent ensemble sur un sujet en commun sur la durée d'un projet. Ces collaborations ne revêtent pas en viticulture une organisation en réseau étendu et sont très rarement pérennes.

Les enquêtes et analyses conduites pour répondre à la commande de la DGER montrent que la structuration d'un réseau qui s'inscrit dans le temps long est une piste de travail robuste à explorer pour répondre aux défis et enjeux tant techniques, qu'économiques, sociaux et pédagogiques liés à la viticulture, dans un contexte où les évolutions sont rapides,

Cette organisation en réseau doit tenir compte de l'écosystème existant. A ce titre, l'articulation du niveau national et du niveau régional ou territorial doit être une priorité pour que le réseau trouve sa place et apporte une véritable plus-value aux exploitations, aux structures de formation et à la filière engendrant une montée en compétences des acteurs.

Un réseau des exploitations viticoles pourrait répondre à un besoin de lien pérenne entre les acteurs du monde viticole par un dispositif dont la finalité est clairement identifiée, en phase avec les enjeux forts et les questions émergentes, capable de s'adapter par une organisation et une gouvernance fluides et robustes tenant compte des différents niveaux de structuration de la filière viticole. A ces conditions, le dispositif serait visible et lisible et par conséquent légitime et reconnu par la profession.

A ce stade de la réflexion les questionnements suscités sont encore en partage. Des réponses seront apportés dans la seconde étape après avoir testé leur pertinence. Celles-ci concernent le portage statutaire, le pilotage, l'animation, et le système d'information. Les réponses apportées les seront dans un objectif de pérennité et d'efficacité du dispositif.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Extraits des lettres de commande DGER

ANNEXE 2 : Trois axes structurent le Plan déperissement (<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>)

ANNEXE 3 : Questionnaire soumis aux établissements et aux SRFD

ANNEXE 4 : Lettre de mission

ANNEXE 5 : Liste des établissements et des SRFD contactés

ANNEXE 6 : Liste des acteurs de la filière viticole contactés

ANNEXE 7 : Guide pour la prise de contact et l'entretien avec les acteurs de la sphère viticole

ANNEXE 8 : Bibliographie et webographie

ANNEXE 9 : Sigles utilisés

ANNEXE 1 : Extraits des lettres de commande DGER

- Lettre de commande pour l'année scolaire 2019-2020

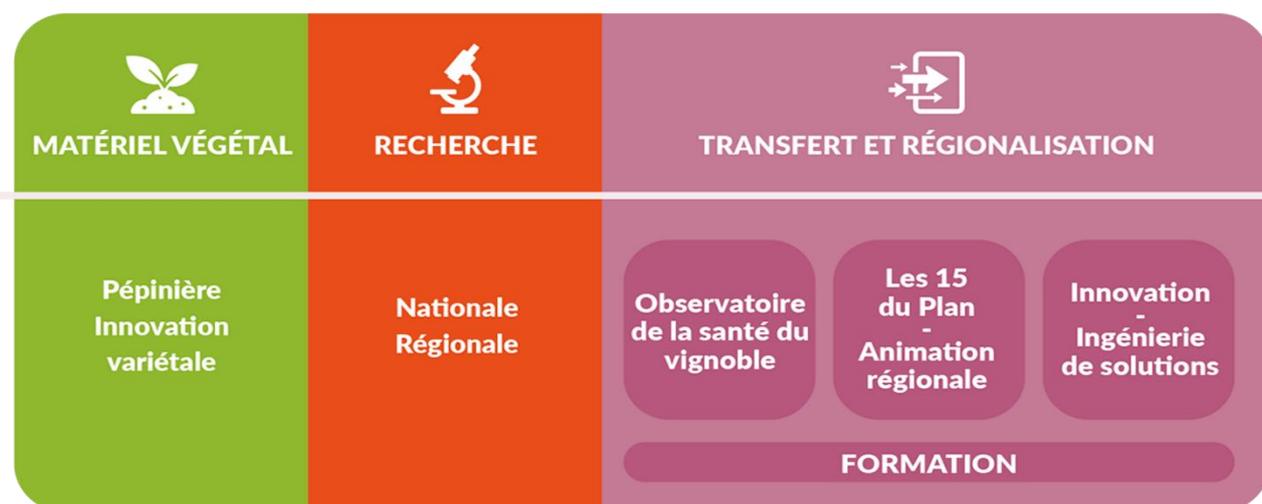
Rubrique V - Vie scolaire et insertion

Libellé	Commanditaire
Appui à la mise en réseau des exploitations viticoles des établissements en lien notamment avec le plan déperissement du vignoble et les enjeux de 'adaptation au changement climatique et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires	SDRECI-BDAPI

- Lettre de commande pour l'année scolaire 2022-2023

Libellé	Commanditaire
Etude sur l'intérêt, la faisabilité et les conditions de réussite d'un réseau des exploitations viticole	SDRECI-BDAPI

ANNEXE 2 : Trois axes structurent le Plan national déperissement du vignoble (<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>)



• **Le matériel végétal**

Sécuriser l'approvisionnement en plants de vigne reste un objectif prioritaire. Le partenariat avec les pépiniéristes a été fructueux et plusieurs concrétisations ont été favorisées ou accélérées grâce au PNDV : avancées sur les techniques de production et de plantation, lancement de la marque Vitipep's, grande opération de mise à l'abri du matériel végétal de pré-multiplication... Ce partenariat doit encore être renforcé et les efforts poursuivis.

Dans toutes les régions, le matériel végétal est perçu comme primordial, que ce soit pour l'adaptation au changement climatique, pour réduire les produits phytosanitaires ou face aux pathogènes émergents. Face à cet enjeu, une nouvelle instance nationale a été créée pour que les professionnels puissent échanger et prendre des décisions. Cette structure légère accompagnera également le déploiement de l'innovation variétale.

• **La recherche**

Avant le lancement de l'appel à projets PNDV-2 (2022-2025), une grande consultation a été organisée début 2021 dans les régions viticoles par le biais des commissions techniques des interprofessions élargies. Il s'agissait de collecter les avis du terrain et faire le point sur les problématiques régionales touchant le déperissement, en vue de définir les nouvelles priorités de recherche. Cette consultation régionale a servi de guide pour la construction du nouvel appel à projets de recherche.

L'appel à proposition PNDV-2 (2022-2025) est basé sur les quatre axes thématiques suivants :

- Maintenir la productivité du vignoble
- Gérer le risque sanitaire
- Anticiper les émergences
- Poursuivre l'amélioration du matériel végétal

• **Le transfert et la régionalisation**

Passer des connaissances acquises par la recherche à des outils utilisables sur le terrain nécessite de mobiliser l'ingénierie de solutions. Après avoir défini les sujets qui nécessiteraient d'être traités en priorité, les représentants du Plan lanceront un appel à projets sur la « stratégie d'adaptation et changement des pratiques » fin 2022 - début 2023.

En parallèle, l'objectif demeure de construire un observatoire de la santé du vignoble. Un appel à projets a été lancé en 2021 sur trois domaines choisis comme prioritaire : la biologie du sol, la coordination de l'innovation variétale et la surveillance des maladies et ravageurs émergents.

Une équipe de quinze personnes référentes du Plan sera chargée de l'animation régionale auprès des influenceurs techniques du bassin : Chambres d'agriculture, conseil privé, lycées, pépinières, interprofessions...

ANNEXE 3 : Questionnaire soumis aux établissements et aux SRFD

La direction générale de l'enseignement et de la recherche, dans sa lettre de commande pour l'année scolaire 2019 – 2020, a sollicité l'inspection de l'enseignement agricole pour étudier l'opportunité de constituer un réseau des exploitations viticoles d'EPLEFPA en lien avec le plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble français, les enjeux de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus globalement l'adaptation de la filière au changement climatique.

Dans le cadre de cette commande et afin de répondre le plus précisément possible aux enjeux sous-jacents, il nous a semblé opportun de recueillir au travers d'une enquête la vision de deux échelons décisionnels : la DRAAF (SRFD) et les établissements concernés.

Cette enquête de 13 questions a pour objectif de nourrir les réflexions qui permettront :

- d'évaluer la pertinence d'une mise en réseau des exploitations vitivinielles d'EPLEFPA, notamment en matière d'échanges de pratiques et d'expériences, de développement et de coordination de projets ;
- de définir le cadre d'action de ce réseau ainsi que ses modalités d'organisation et de gouvernance ;
- d'évaluer sa propension à favoriser, sur les champs du développement, de l'expérimentation et de l'innovation les relations entre l'enseignement technique, la filière, l'enseignement supérieur, voire des partenaires étrangers dans le cadre d'actions de coopération internationale.

Le questionnaire ci-dessous (un par établissement) a vocation à être renseigné en concertation entre la directrice ou le directeur d'établissement, les directrices et directeurs chargés(es) de la production et du développement et les directrices et directeurs d'exploitations. Une version adaptée de ce questionnaire est diffusée en parallèle pour interroger l'autorité académique.

En vous remerciant par avance du temps et de toute l'attention que vous allez consacrer à renseigner cette enquête. *Attention à bien remplir tous les champs indiqués et notamment ceux marqués d'un astérisque rouge (blocage de la progression).*

Détails de la soumission

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT : ADRESSE

NOM et Prénom (personne répondant à l'enquête)

QUALITE DE LA PERSONNE REpondant A L'ENQUETE

- Directeur (trice) d'établissement Directeur (trice) adjoint (te)
 D4 Directeurs (trice) d'exploitation

QUESTION 1 : La mise en place d'une organisation en réseau des exploitations vitivinielles d'EPLEFPA au niveau national est-elle une opportunité pour l'exploitation de votre EPL en termes : (choisissez par priorité de 1 à 5)

	1	2	3	4	5
de développement et d'innovation	<input type="radio"/>				
pédagogique	<input type="radio"/>				
économique	<input type="radio"/>				
de développement de partenariats	<input type="radio"/>				
d'échanges de pratiques et d'expériences	<input type="radio"/>				

QUESTION 2 : La mise en réseau des exploitations vitivinielles des EPLEFPA au niveau national vous paraît-elle être une initiative susceptible d'avoir des effets induits sur les autres centres constitutifs de votre établissement ?

- OUI NON SI OUI : Développez vos arguments dans cette case
 SI NON : Développez vos arguments dans cette case

QUESTION 3 : Quels sont, selon vous, les trois principaux thèmes sur lesquels vous pensez qu'un réseau structuré des exploitations vitivinielles pourrait avoir une forte plus-value ?

QUESTION 4 : Selon vous en quoi un réseau structuré des exploitations vitivinielles d'EPLEFPA pourrait-il constituer un soutien ou une aide dans les initiatives et la conduite d'actions en matière de développement et d'innovation ?

QUESTION 5 : Selon vous, un réseau structuré des exploitations vitivinielles d'EPLEFPA est-il en mesure de faciliter l'accès aux financements en matière de développement, d'expérimentation et d'innovation ?

- OUI NON

QUESTION 6 : Un réseau structuré des exploitations vitivinielles d'EPLEFPA peut-il être facilitateur pour créer, renforcer et pérenniser des liens de terrain avec les partenaires extérieurs : filière viti, enseignement sup, partenaires étrangers ?

- OUI NON
- si oui, à quel échelon :
 - territorial (région administrative / bassin viticole...) national international

QUESTION 7 : L'/les exploitation(s) viticole(s) de l'établissement est-elle/sont -elles actuellement support(s) de partenariats conventionnés entre l'EPL et des organismes de R&D de la filière et / ou l'enseignement supérieur ?

- OUI NON
- SI OUI : Citez au maximum 5 partenariats conventionnés et significatifs

QUESTION 8 : Pensez-vous que le réseau des exploitations vitivinicoles des EPLEFPA doit accueillir en son sein des partenaires en lien avec la filière (IFV, enseignement supérieur, partenaires étrangers...) ?

- OUI NON SI OUI : Développez vos arguments dans cette case

Parmi les 5 catégories de partenaires citées, sélectionnez en 3 qui vous paraissent incontournables :

- IFV / Réseau des chambres d'agriculture
- Ecoles d'ingénieurs / instituts universitaires
- Administration dédiée à la filière viticole (interprofession / INAO / FranceAgrimer)
- Etablissements d'enseignement technique et supérieur étrangers
- Instituts de recherche viticole étrangers

SI NON : Développez vos arguments dans cette case

QUESTION 9 : Citez deux conditions qui sont selon vous indispensables pour qu'un réseau des exploitations vitivinicoles d'EPLFPA soit opérationnel :

QUESTION 10 : Selon vous un réseau des exploitations vitivinicoles d'EPLFPA peut-il être efficient :

- en restant informel
- en s'appuyant sur un conventionnement simple entre partenaires
- en s'appuyant sur un statut allégé de type GIS ou GIP

QUESTION 11 : Pensez-vous que pour être efficient un réseau structuré des exploitations vitivinicoles d'EPLFPA doit être doté d'un dispositif d'animation ?

- OUI NON

Si oui quelles en sont les raisons ?

- assurer la pérennité de l'action du réseau au sens large
- accompagner et relancer la dynamique partenariale entre les membres
- promouvoir le réseau et son potentiel auprès des partenaires extérieurs à l'institution
- accompagner les porteurs de projets
- autres (précisez dans la case en dessous)

Si case "autre" ci-dessus précisez dans la case prévue ci-dessous

QUESTION 12 : En cas d'ouverture du réseau vers les partenaires extérieurs, selon vous l'animation du réseau devrait-elle être confiée à :

- une personne qualifiée issue de l'institution (personnel DGER au sens large)
- une personne qualifiée issue des structures partenaires (enseignement supérieur, IFV...)
- un binôme qualifié (personnel DGER + partenaires)

QUESTION 13 : Seriez-vous prêt à vous engager dans le fonctionnement du réseau notamment en matière de gouvernance et d'orientation en y consacrant du temps ?

- OUI NON

SI OUI combien de temps en jours par an ?

Avant de terminer cette enquête vous avez la possibilité dans le champ ci-dessous de nous faire part de toutes idées ou suggestions complémentaires concernant cet éventuel futur réseau.

ANNEXE 4 : Lettre de mission

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Dossier suivi par : Philippe VINCENT Inspection de l'enseignement agricole Réf. :
Tél. : 01 49 55 52 85
Mèl. : philippe.vincent@agriculture.gouv.fr
Paris, le xxxx
Le Doyen

à
Madame / Monsieur la directrice (teur) de l'EPLEFPA

Objet : Enquête d'opportunité pour la création d'un réseau des exploitations vitivinicoles d'EPLEFPA
Les exploitations vitivinicoles des EPLEFPA sont confrontées comme l'ensemble de la filière à des enjeux majeurs d'ordre sanitaire, d'acceptabilité sociale et de compétitivité. Aujourd'hui trois thèmes font l'objet d'une mobilisation à l'échelon national voire international, la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la lutte contre le dépérissement du vignoble et plus globalement l'adaptation de la filière au changement climatique.

Dans ce contexte la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a demandé à l'Inspection de l'enseignement agricole d'étudier l'opportunité de constituer un réseau des exploitations viticoles d'EPLEFPA afin de gagner en efficacité pour mieux répondre à ces enjeux. Ce travail doit également permettre d'évaluer la capacité de cette organisation à favoriser les échanges de pratiques et d'expériences entre exploitations et entre établissements supports. Enfin, il est souhaitable que cette étude puisse mesurer la propension d'un futur réseau à dynamiser les relations avec des structures partenaires issues de la filière (institut de recherche-développement) ou travaillant à ses côtés (enseignement supérieur).

Afin de nourrir le travail de l'inspection nous vous adressons un questionnaire d'enquête dématérialisé sous format Web à l'adresse [http...](http://...) indiqué dans le mail d'accompagnement de ce courrier. Ce questionnaire (un par établissement) a vocation à être renseigné en concertation entre la directrice ou le directeur d'établissement, les directrices et directeurs chargés(es) de la production et du développement et les directrices et directeurs d'exploitations viticoles. Une version adaptée de ce questionnaire est diffusée en parallèle pour interroger l'autorité académique.

Le site de saisie sera accessible du 02 au 26 juin 2020.

Un inspecteur (voir liste jointe) sera chargé de répondre pour votre établissement aux questions que pourrait susciter le questionnaire.

Je vous remercie d'ores et déjà pour la contribution que vous apporterez à cette enquête. Je me tiens à votre disposition, ainsi que les inspecteurs concernés, pour tout complément que vous jugeriez utile.

Le Doyen de l'Inspection
de l'enseignement agricole

Philippe Vincent

ANNEXE 5 : Liste des établissements et des SRFD contactés

EPLEFPA	Dénomination du centre	Département	Région
EPLEFPA de Belleville	Exploitation viticole de Belleville sur Saône	Rhône	Auvergne-Rhône Alpes
EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny	Exploitation agricole de Cosne-sur Loire	Nièvre	Bourgogne Franche Comté
EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	Exploitation agricole de Lons Le Saunier Montmorot	Jura	
EPLEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	Exploitation agricole des Terres de l'Yonne	Yonne	
EPLEFPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune	Côte-d'Or	
EPLEFPA de Mâcon Davayé	Exploitation viticole de Macon Davayé	Saône-et-Loire	
EPLEFPA de Tours Fondettes	Exploitation agricole de Tours Fondettes	Indre-et-Loire	Centre Val de Loire
EPLEFPA d'Amboise Chambray-Lès-Tours	Exploitation viticole d'Amboise		
EPLEFPA d'Avize	Exploitation viticole d'Avize	Marne	Grand Est
EPLEFPA des Sillons de Haute Alsace	Exploitation viticole domaine de l'école Rouffach	Haut-Rhin	
EPLEFPA de Crézancy	Exploitation agricole de Crézancy	Aisne	Hauts de France
EPLEFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Georges Desclaudes à Saintes	Charente Maritime	Nouvelle Aquitaine
EPLEFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Le Renaudin à Jonzac		
EPLEFPA d'Angoulême	Exploitation d'Angoulême l'Oisellerie	Charente	
	Exploitation agricole de Salles de Barbezieux		
EPLEFPA du Périgord Coulonieix	Exploitation viticole de Bergerac Monbazillac	Dordogne	
EPLEFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation agricole de la Tour Blanche	Gironde	
	Exploitation viticole de Bordeaux Blanquefort		
	Exploitation viticole de Libourne Montagne		
EPLEFPA de Cahors	Exploitation agricole de Cahors	Lot	Occitanie
EPLEFPA de Carcassonne	Exploitation agricole de Carcassonne	Aude	
EPLEFPA de Perpignan Roussillon	Exploitation agricole de Rivesaltes	Pyrénées Orientales	
EPLEFPA de Nîmes	Exploitation viticole de Nîmes	Gard	
EPLEFPA de Mirande	Exploitation viticole de Riscle	Gers	
EPLEFPA de l'Hérault	Exploitation viticole de Montpellier-Orb-Hérault	Hérault	
EPLEFPA de Montreuil Bellay	Exploitation viticole de Montreuil Bellay	Maine-et-Loire	Pays de la Loire
EPLEFPA de Carpentras	Exploitation agricole 'Louis Giraud'	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur
EPLEFPA d'Orange	Exploitation viticole d'Orange		
EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille	Exploitation agricole de Valabre	Bouches du Rhône	

ANNEXE 6 : Liste des acteurs de la filière viticole contactés

- Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) : Nouvelle Aquitaine
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) : Bourgogne – Franche - Comté
- Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) : Grand-Est
- Interprofession des Vins du Val de Loire (Interloire) : Centre Val de Loire + Pays de Loire
- Interprofession des Vins de la Vallée du Rhône (Inter Rhône) : AURA + PACA
- Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL) : Occitanie
- Bureau national interprofessionnel du Cognac
- IFV national
- Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV)
- APCA
- FranceAgriMer
- Montpellier Sup Agro
- Bordeaux Sciences Agro

ANNEXE 7 : Guide pour la prise de contact et l'entretien avec les acteurs de la sphère viticole

- Présenter le travail « chantier » pour lequel l'inspection de l'enseignement agricole est missionnée : nature de la commande + état d'avancement.
- Présenter le potentiel viticole des exploitations de l'EAP : Cf fiche spécifique.
- S'assurer que les grands enjeux en matière de recherche et développement sont tous bien identifiés par l'enseignement agricole à l'échelon national et dans chaque territoire.
- Apprécier la qualité des relations entre enseignement agricole et organisations professionnelles viticoles dans chacun des territoires.
- Apprécier le rôle de chacune des exploitations viticoles dans la sphère professionnelle régionale et au niveau national.
- Bien appréhender la manière dont sont organisés la recherche, le développement et le transfert dans chacun des territoires et au niveau national : acteurs et rôle de chacun
- Envisager les pistes de collaboration entre le futur réseau et les organisations professionnelles à l'échelon d'un territoire et au niveau national.
 - Exploitations viticoles support d'actions de R&D
 - Exploitations en évolution de systèmes
 - Exploitations sources de données et de références en matière, technique, économique et à l'échelle d'un système
 - Exploitation, outils d'évaluation des politiques publiques, voire de politiques de filière ...
 - Rôle dans la mission d'animation et de développement d'un territoire
 - Rôle des EV dans la formation, la vulgarisation et le transfert sur les trois voies de formation,
 -
- Aborder enfin l'intérêt de l'animation partagée du réseau voire de la collaboration sur la gouvernance.

ANNEXE 8 : Bibliographie et webographie

- Code rural et de la pêche maritime, Partie réglementaire, Sous-section 4 : Conseils de bassin viticole (Articles D665-16 à D665-17-2), Article D665-16-2 Modifié par Décret n°2019-519 du 24 mai 2019 - art. 2
- Code rural et de la pêche maritime ; Partie réglementaire (Articles D111-1 à R958-34) ; Livre VI : Production et marchés (Articles D611-1 à D696-13) ; Titre VI : Les productions végétales (Articles D660-1 à D667-2) ; Chapitre V : Les produits de la vigne (Articles D665-1 à D665-37) ; Section 1 : Gestion du potentiel de production viticole (Articles D665-1 à D665-17-5) ; Sous-section 4 : Conseils de bassin viticole (Articles D665-16 à D665-17-2)
- Circulaire CAB/C 2013-0003 Du 20 juin 2013
- Circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020
- Note de service DGER/SDEDC/2018-572 du 26 juillet 2018
Objet : fonctions des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, projet de centre
- Note de service DGER/SDEDC/N2010-2025 du 24 février 2010
Objet : Référentiel professionnel des directeurs d'exploitation et d'atelier technologique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole.
- Budget général programme 143 Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2023
- MASA - Dossier de presse Rentrée scolaire 2022 <https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-rentree-scolaire-2022-de-lenseignement-agricole>
- <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-climat-du-ministere-de-lagriculture-et-de-lalimentation>
- appel à projet Ecophyto' TER <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-789>
- <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-developpement-agricole-et-rural-pndar-2014-2021>
- <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/131849> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/portrait-de-lenseignement-agricole-edition-2022>
- https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/epa2/epa2-plaquette012020.pdf
- <https://adt.educagri.fr/acteurs-et-dispositifs/acteurs/resothem-bdapi>
- Plan déperissement du vignoble <https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>
- les besoins d'adaptation de la filière face aux enjeux du réchauffement climatique tant du point de vue viticole que vinicole avec en perspective la conception de systèmes viticoles innovants : https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2019/08/Nouveaux_systemes_culture.pdf +
plaquette INAO en annexe + <https://www6.inrae.fr/laccave/Prospective>
- David LAFOND, 2017, IFV - Quelles sont les nouvelles pistes de recherche en expérimentation système ?
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2019/08/Nouveaux_systemes_culture.pdf
<https://www6.inrae.fr/laccave/Prospective>

ANNEXE 9 : Sigles utilisés

ACTA	Association de coordination technique agricole
ACTIA	Réseau français des Instituts techniques de l'agroalimentaire
ADT-DEI	Animation et développement des territoires, développement, expérimentation et innovation
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAPa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CasDAR	Compte d'affectation Spécial au Développement Agricole et Rural
CCF	Contrôle en Cours de Formation
CGEVV	Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole
CNIV	Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DNA	Dispositif nation d'appui
EPA, EPA2	Enseigner à produire autrement, enseigner à produire autrement 2
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
HVE	Haute valeur environnementale
IFT	Indice de fréquence de traitement
IFV	Institut Français de la Vigne et du Vin
IRD	Innovation recherche et développement
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIP	Module d'Initiative Professionnelle
MP	Module professionnel
OAD	Outil d'aide à la décision
OFB	Office français de la biodiversité
OTEX	Orientation Technico-Économique des Exploitations
PNDV	Plan national dépérissement du vignoble
PLEPA	Plan local enseigner à produire autrement
R&D	Recherche et développement
RMT	Réseau mixte technologique
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
UC	Unité Capitalisable